

« Le rapport Sauvé : un progrès civilisateur »

Tribune de Chantal DELSOL publiée dans Le Figaro le 5 octobre 2021

La philosophe réfléchit aux conclusions de la commission d'étude sur les abus sexuels à l'encontre de mineurs perpétrés par des membres du clergé ou des laïcs «en mission d'Église», en France, depuis 1950.

Le rapport Sauvé, que la Conférence des évêques de France avait commandé en 2018, établit un bilan dramatique de la pédocriminalité dans l'Église depuis soixante-dix ans. Le rapport concerne la France. Dans notre pays, si l'on rapporte les crimes de pédophilie au nombre des prêtres, on voit que la proportion de prêtres coupables d'abus sexuels est à peu près de 3 % de l'ensemble. Taux moins important que dans les pays plus catholiques, où semble-t-il, une ferveur religieuse plus consensuelle endormait les consciences et décourageait l'esprit critique. Taux énorme, cependant, qui montre que la pédophilie, loin de rester exceptionnelle et réservée à quelques personnalités vicieuses, traduisait une coutume, une habitude, et peut-être un système.

Précisons les choses. Il ne s'agit pas de crimes dont on viendrait de découvrir l'existence. Ils sont trop nombreux, et chacun trop déployé dans le temps, pour qu'on ait pu jusque-là les occulter tout à fait. Non, ce qui se passe est différent : la définition même du crime a changé, en à peine quelques décennies. L'Église a été saisie par la postmodernité ou, si l'on préfère, contrainte d'abandonner la défense inconditionnelle de l'institution et de l'autorité patriarcale, contrainte d'entériner l'individualisme ambiant. Voyons comment.

Les cas de pédophilie dans l'Église ont probablement toujours existé, comme ils existaient dans tous les lieux fréquentés par des enfants - les collèges, les internats, les clubs sportifs et, bien sûr, les familles. Jamais ces comportements n'étaient considérés comme légitimes. Et pourtant ils étaient toujours, dans l'Église comme ailleurs, mis entre parenthèses, poussés de côté, couverts, voire excusés. Le prêtre s'en prenait à ses enfants de chœur, le moniteur de basket à ses affidés, le grand-père à ses petites-filles : on esquissait un pas de deux, on soufflait à l'enfant de se confesser à un autre prêtre, on le changeait de club, on ne l'envoyait plus dormir chez le grand-père. Si jamais une victime osait se plaindre, alors c'était l'hallali - non pas contre le coupable, mais contre la victime, et montait une alternative : « Ce n'est pas vrai » ou bien « Ce n'est pas grave. » Je crois, et il faut le dire, que les enfants n'étaient auparavant pas aussi respectés qu'aujourd'hui, considérés peut-être seulement comme de petits animaux en attente d'humanité. En tout cas, et c'est là toute l'affaire : partout, toujours, on protégeait l'institution - la famille, l'école, l'Église. Jamais ces comportements n'étaient jugés légitimes, mais toujours ils étaient tus et couverts, comme des bobos qu'on cache. Ce qui montre bien à quel point il s'agissait de fautes perçues comme vénielles - les institutions n'auraient pas couvert au même titre des tueurs en série installés dans leurs rangs. Il s'agissait, selon l'esprit du temps, de petits écarts, dont on n'allait pas faire une maladie : « Et puis ces enfants l'avaient bien cherché », argumentait un prêtre âgé à la télévision au moment où sortait l'affaire Preynat... Peut-être pourrait-on parler de dégât collatéral : les victimes étaient pour ainsi dire sacrifiées à la réputation de l'institution, quelle qu'elle soit. Il suffit de faire un test : quand on parle de ces agissements à des personnes aujourd'hui très âgées, presque toujours elles ne comprennent pas que nous en fassions une telle affaire.

Au fond, c'est la définition du crime qui a été élargie. Pour ma part, je crois que l'intégrité de l'enfant, personne la plus fragile, est de droit naturel : c'est donc toujours un crime, substantiellement, dans le temps et l'espace, que de la salir. Le respect de l'intégrité des enfants et la désignation de la pédophilie comme crime représentent donc un progrès civilisateur. Il est bien difficile de ne pas croire au progrès quand on voit envoyer au procès le prêtre ou le père de famille

violeurs, qui jusque-là voyaient leurs crimes cachés sous les tapis comme un nuage de poussière. Cette évolution, pour bénéfique qu'elle nous paraisse, soulève d'autres questions. Il faut comprendre ce qu'elle signifie en termes de société. Elle entérine complètement le passage à l'individualisme, jusque dans les recoins restés communautaires - la famille et l'Église. On voit aujourd'hui des victimes intenter des procès à des membres de leur famille pour pédophilie. Et que l'on puisse désormais en faire autant au sein de l'Église démontre que celle-ci vient d'abandonner le modèle holiste pour rejoindre l'individualisme moderne.

L'institution ne sera plus défendue contre les victimes. Celles-ci passeront d'abord. C'est tout un système qui s'effondre. J'ajoute que la brutalité du changement ne restera pas inaperçue dans les esprits, au sein même de l'institution. Voilà des évêques qui ostracisent les coupables à grand bruit et se couvrent la tête de poussière, jurant qu'ils n'avaient jamais eu vent de ces ignominies. Alors qu'ils ont passé des décennies (des siècles ?) à faire semblant de les ignorer pour préserver la réputation de l'Église. À n'en pas douter, l'imbroglie de l'argument est douloureux, et il doit passer difficilement. Les clercs sont sûrement les premiers affolés par l'apparition quasi soudaine d'un crime (bientôt imprescriptible ?) qu'il y a cinquante ans on ne soupçonnait même pas comme tel dans certains secteurs de la société (à ce point que pouvait paraître l'ignoble manifeste des intellectuels soixante-huitards en faveur de la pédophilie). Ainsi les supérieurs hiérarchiques qui dans l'Église n'ont pas accusé les coupables et les ont changés d'affectation sont-ils accusés de complicité, ce qui équivaut à une loi rétroactive : ces supérieurs hiérarchiques ont fait ce que depuis toujours on faisait en de pareilles circonstances. On leur reproche de n'avoir pas été les pionniers de la nouvelle morale, de n'avoir pas été Antigone. Ce n'est pas bien raisonnable. Enfin, devant cette scène de métamorphoses un chrétien a envie de se dire : pourquoi l'Église a-t-elle, comme toutes les autres institutions, mis si longtemps à punir la pédophilie, qui pourtant contredit toute sa doctrine ? Pourquoi n'a-t-elle pas compris plus tôt qu'une institution ne vaut pas cher si elle n'est pas capable de défendre ses enfants ? Pourquoi n'a-t-elle pas été la première à plaider pour les victimes, au lieu d'attendre que l'époque lui jette ses forfaits à la figure et l'oblige, d'évidence, à faire résipiscence ?

Depuis une vingtaine d'années, on repère de la part des autorités de l'Église des demandes pressantes pour prendre cette question au sérieux : Jean-Paul II en 2002, Benoît XVI en 2005. Toujours la question se heurte à l'appareil, à la lourde bureaucratie, qui ne veut pas de vague, et se protège elle-même. Bien sûr les scandales sont un poison pour une institution. Mais un poison encore plus grand, cette apathie, cette indifférence, qui ont empêché l'Église de juger ces comportements à la lumière nue de ses propres convictions. Chose extravagante : la morale humanitariste postmoderne, héritière tardive et dénaturée de la morale chrétienne, vient lui donner des leçons d'humanisme.